



INFORMATION



Aménagement de l'Avenue Paul Riquet



Vendredi 20 janvier 2017
Salle de la Rotonde



- Un Chaucidou, *qu'es acqúó* ?
- Comment ça fonctionne ?
- Historique du Chaucidou
- Avantages ? Inconvénients ?
- Exemples de réalisations.
- L'aménagement de l'avenue Paul Riquet.



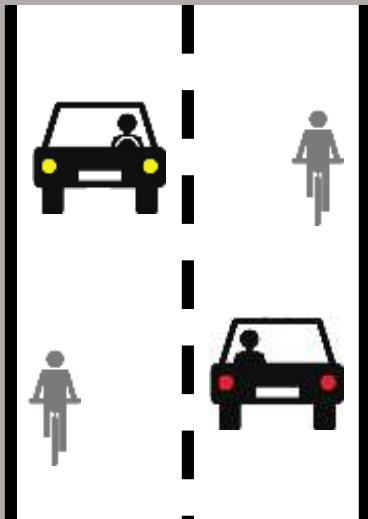
CHAUSSÉE CIRCULATION DOUCE

Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB)

- Aménagement de la chaussée servant à apaiser la circulation en rappelant aux automobilistes la présence potentielle de cyclistes et de piétons.



CHAUSSÉE CLASSIQUE



- Effet de couloir réservé → Vitesse excessive.
- Insécurité pour les cyclistes et piétons.
- Distance de dépassement mal respectées.
- Situations conflictuelles entre usagers.



NOUVEAU CHAUCIDOU



AUTOMOBILISTES,
EN CAS DE CROISEMENT,
DÉPORTEZ-VOUS.
ATTENTION AUX CYCLISTES

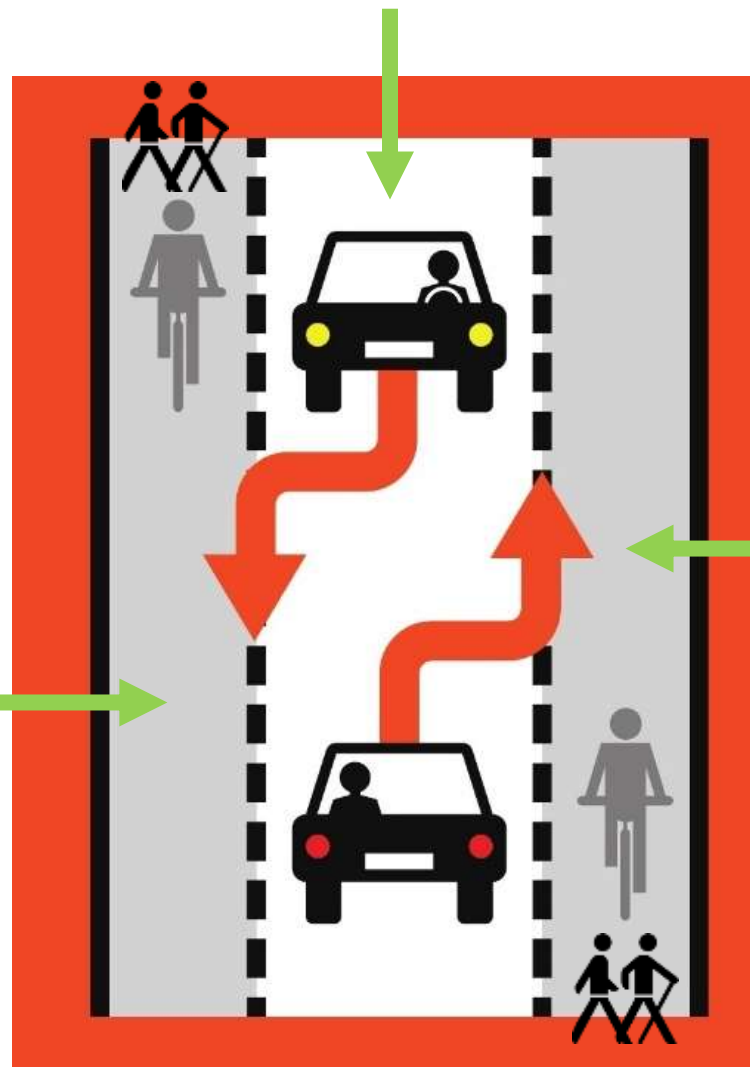
Voie centrale banalisée

Utilisable par **piétons**
et **cyclistes**.

Franchissable par les
véhicules motorisés.

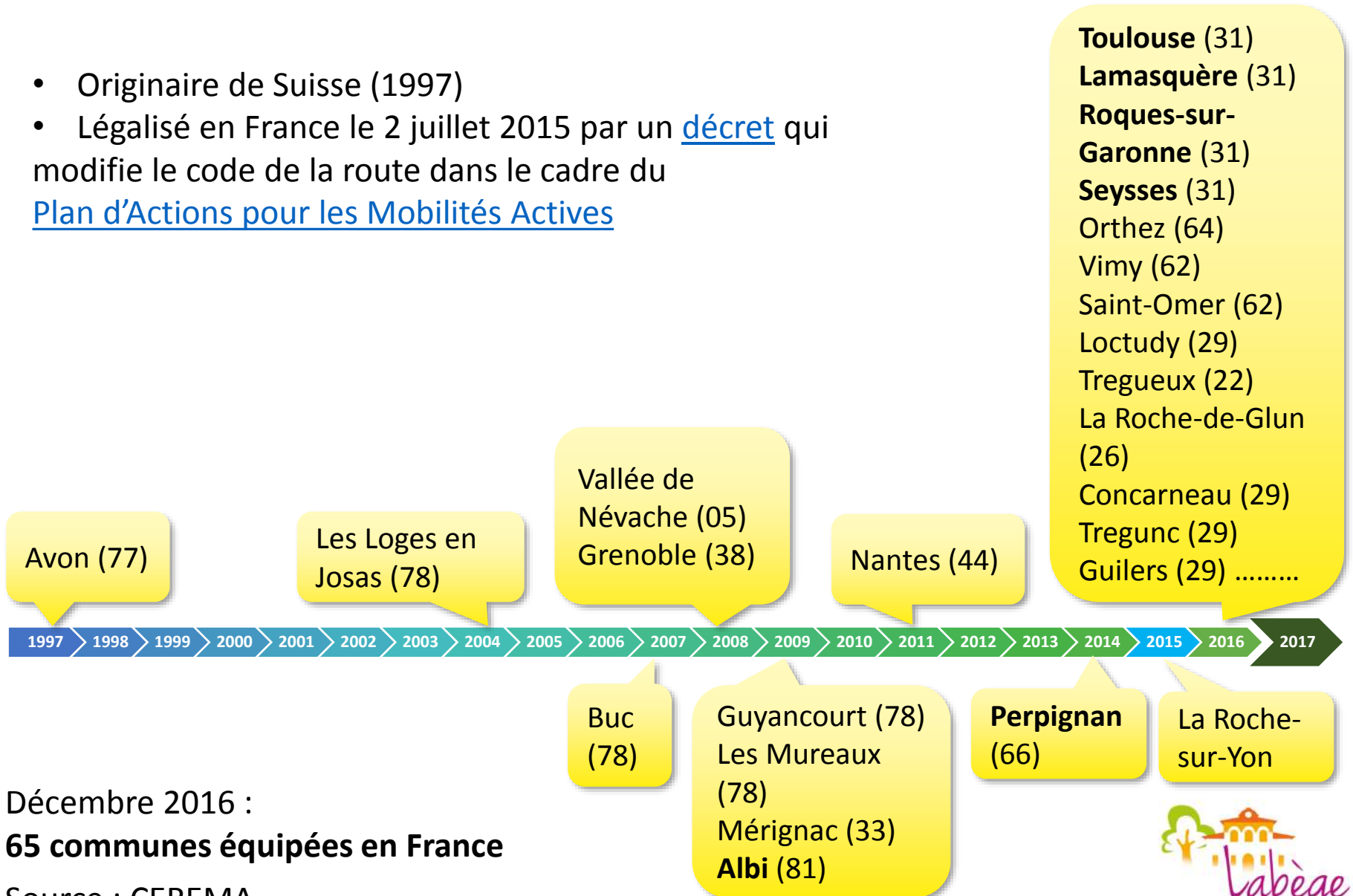
Rive

Rive
≠ Bande
cyclable



Historique du Chaucidou

- Originaire de Suisse (1997)
- Légalisé en France le 2 juillet 2015 par un [décret](#) qui modifie le code de la route dans le cadre du [Plan d'Actions pour les Mobilités Actives](#)



Décembre 2016 :
65 communes équipées en France

Source : CEREMA



Avantages ?



Centre d'études et d'expertise
sur les risques, l'environnement,
la mobilité et l'aménagement



- Adapté aux voies trop étroites pour y créer des bandes cyclables.
- Création de jonctions entre réseaux cyclables.
- Bien compris par les différents usagers.
- Améliore le confort et la sécurité des cyclistes/piétons en marquant clairement leur présence sur la chaussée.
- Réduit la vitesse des automobilistes en modifiant les repères habituels sur la chaussée : suppression de la bande axiale et de l'effet couloir, rétrécissement visuel de la chaussée, même s'il est possible d'utiliser la largeur nécessaire pour se croiser.
- Peu contraignant pour les automobilistes.
- Simple à réaliser et peu coûteux (marquage au sol, panneaux).



Inconvénients ?

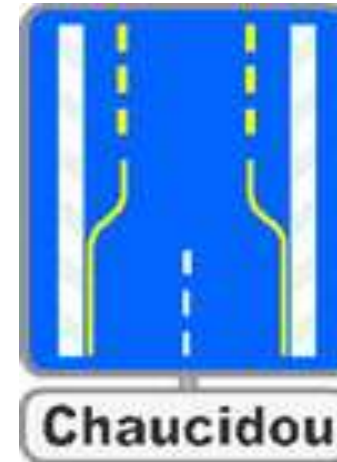


Centre d'études et d'expertise
sur les risques, l'environnement,
la mobilité et l'aménagement



- Peu connu → craintes manifestées avant les aménagements → nécessité de communication, de zones « test ».
- Risque de voir les zones cyclables utilisées pour le stationnement des voitures → nécessité de communication, signalisation.
- Inutilisable dans les rues à forte circulation.

Inconvénients ? Pas d'affichage officiel.



Causes d'échecs :

- Communication insuffisante ou inadaptée.
- Voie centrale trop large.
- Rives mal aménagées (étroites, dégradées).



Exemples de réalisations : Blagnac (31)



Vieux chemin de Grenade



Exemples de réalisations : Toulouse (31)



Avenue du Général de Croute



Exemples de réalisations : Seysses (31)



Chemin des Boulbènes vers chemin du Chateau d'eau



Chemin des Boulbènes vers Route de Fonsorbes

Exemples de réalisations : Albi (81)



Rue Henri Moissan



Exemples de réalisations : Albi (81)



Rue Arsène d'Arsonval



Exemples de réalisations : Loctudy (29)



Exemples de réalisations : Mouret (Suisse)



Orthez : le « chaucidou » fait bien lever le pied à l'automobiliste



L'aménagement destiné à faire cohabiter vélo et auto entre progressivement dans les mœurs.

© T.C.

PAR THIERRY COSTA , PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2017.

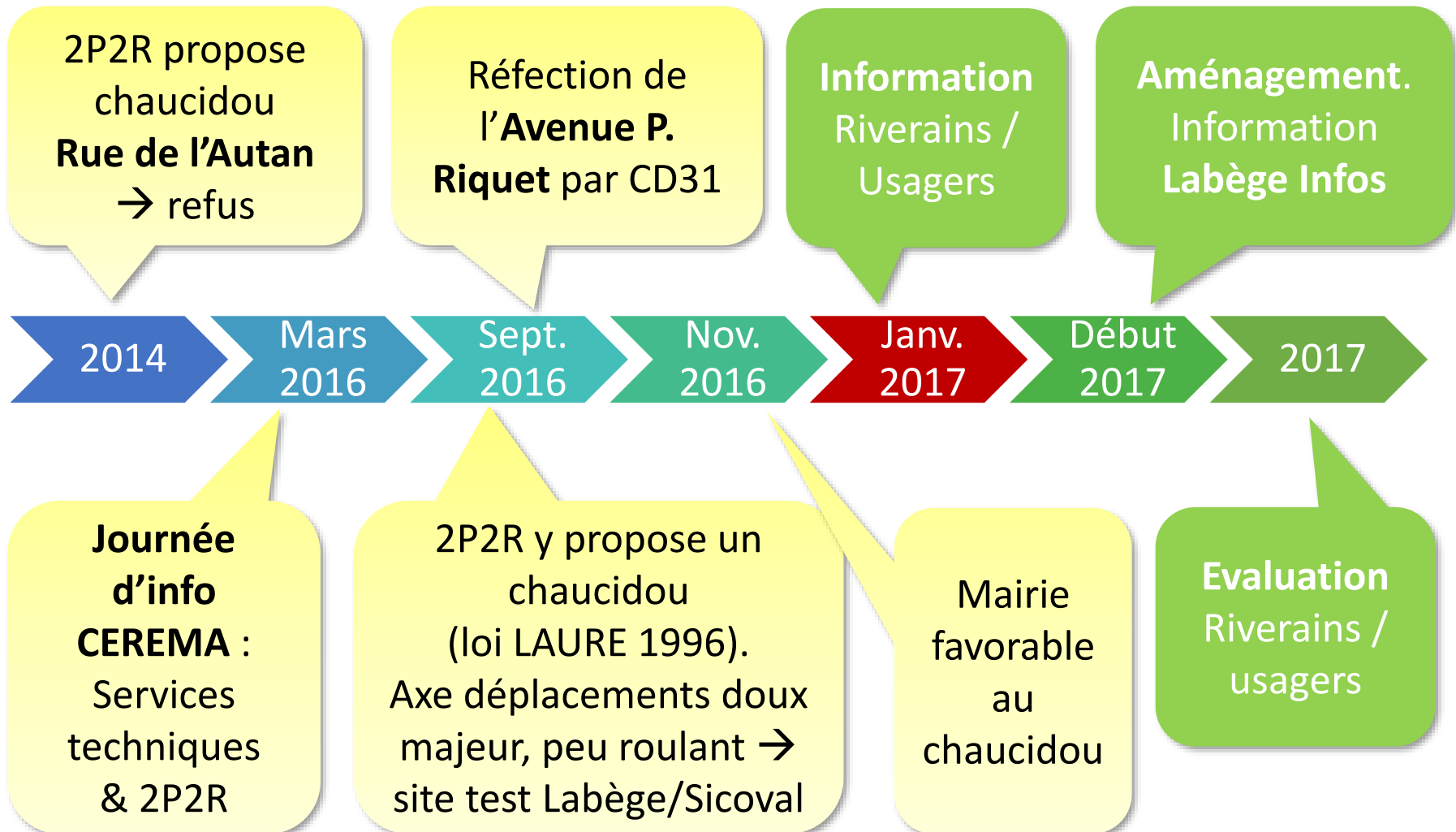


Lors de son aménagement mi-octobre dans l'avenue Pommiès (route de Dax), la chaussée à circulation douce avait été accueillie avec une pointe de scepticisme. Après trois mois de pratique, les avis sont cependant plutôt positifs.

Contexte

- Avenue Paul Riquet sur le schéma directeur cyclable du SICOVAL.
- Passage important de vélos/piétons avec déplacements domicile/travail, balades familiales ou sportives.
- Absence d'aménagement cyclable mais globalement la sécurité est plutôt au RDV.
- Retours de riverains / usagers sur :
 - La vitesse excessive de certaines automobiles,
 - Le mauvais positionnement de certains cyclistes (milieu de la route),
 - Le manque d'aménagement cyclable.

Historique



L'aménagement de l'avenue Paul Riquet (LABEGE)



L'aménagement de l'avenue Paul Riquet (LABEGE)



L'aménagement de l'avenue Paul Riquet (LABEGE)

Point d'attention sur la mise en place de l'entrée du chaudiou



Merci pour votre attention !

**Des questions?
Interrogations?**



À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement des ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe.



Article 20 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite « Laure ») du 30 décembre 1996, actuel article L. 228-2 du code de l'environnement